

Remise officielle des diplômes Promotion 2007



Dossier de presse

Une démarche innovante : le développement d'une politique de ressources humaines pour les travailleurs handicapés

En 2006, le Pré de la Bataille recrute un spécialiste des ressources humaines afin de développer, en appui des éducateurs et en totale collaboration avec le Directeur de l'E.S.A.T. (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), un véritable pôle « ressources humaines » dont la mission est de favoriser l'épanouissement professionnel des travailleurs handicapés en mettant en place des plans de formation, individuels ou collectifs, en appui des projets individuels qui concrétisent les aspirations des travailleurs : au sein des E.S.A.T., en mission individuelle ou collective à l'extérieur des E.S.A.T., en préparation d'une véritable insertion dans le monde ordinaire du travail.

Dans ce contexte, une action de formation a été réalisée, en partenariat avec l'A.F.P.A. de Rouen - Le Madrillet - (Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes) et a concerné 27 personnes :

- 5 personnes réalisent actuellement un parcours de formation « agent d'hygiène et de propreté » et recevront à l'issue de celui-ci une attestation de formation.
- 19 agents de restauration, 3 peintres en bâtiment (Validation des Acquis et de l'Expérience) ont suivi un parcours de formation. 100 % ont réussi et recevront officiellement leurs diplômes, le :

Jeudi 29 novembre 2007
à 17 h 30
dans les locaux de l'A.F.P.A.

Cette cérémonie sera suivie d'un cocktail réalisé et mis en place par les stagiaires.

Les actions de formation « agents de restauration » et « agents hygiène et propreté » ont pu être réalisées grâce au financement du Fonds Social Européen* et de l'Etat.

* Le F.S.E. (Fonds Social Européen), créé en 1957 (Traité de Rome) est devenu le principal instrument financier de la stratégie européenne pour l'emploi. Il répond à l'engagement européen de **créer des emplois en plus grand nombre** pour faire reculer le chômage et, de **mieux former les travailleurs** afin qu'ils soient en phase avec les exigences du marché de l'emploi.

Evoluer, apprendre, travailler comme les autres...

Parce que la personne en situation de handicap a des compétences et qu'elle doit pouvoir les développer car, comme tout le monde, elle a sa place dans la société.

Les stagiaires qui ont reçu cet apprentissage sont tous satisfaits aujourd'hui d'avoir pu découvrir de nouvelles pratiques, de nouveaux savoirs et les formateurs ont apprécié leur assiduité et leur détermination.

Reste maintenant à concrétiser ces formations par un emploi dans une entreprise...

Pourquoi embaucher un travailleur handicapé ?

Parce que les travailleurs handicapés s'investissent énormément dans leur travail, font preuve d'une assiduité remarquable, d'une grande rigueur, possèdent l'esprit d'équipe, s'intègrent vite, car avoir un emploi leur donne l'opportunité de trouver leur place dans la société, d'avoir des responsabilités, d'être utiles...

Parce que la loi du 10 juillet 1987 oblige tout employeur du secteur privé et tout établissement public à caractère industriel et commercial occupant 20 salariés ou plus, à employer, dans une proportion de 6 % de son effectif salarié, des travailleurs handicapés.

L'obligation d'emploi des personnes handicapées s'applique également dans la fonction publique selon des modalités particulières. Elle s'applique établissement par établissement pour les entreprises à établissements multiples.

Pour plus de renseignements, contactez-nous :

Daniel Siemba
Tél : 02.32.91.60.74
Email : daniel.siemba@lepredelabataille.fr

